

Licence professionnelle Science, technologies, santé mention Métiers de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme parcours Collaborateur Géomètre : Assistant d'opérations foncières

Présentation

Publics / conditions d'accès

En L3, les postulants doivent être titulaires d'un diplôme Bac + 2 dans les sciences et techniques industrielles (L2, BUT2, BTS ou autres diplômes de la spécialité de niveau 5) ou pourront faire valoir, dans le cadre de la VAPP (selon la procédure en vigueur au Cnam), deux années (120 ECTS) de formation post-baccalauréat, dans les sciences et techniques industrielles.

Objectifs

- S'initier et connaître les **principes généraux du droit** : notions et mécanismes fondamentaux du système juridique français institutionnel, administratif et juridictionnel.
- Appréhender la **procédure de bornage** et les autres opérations de **délimitations foncières**.
- Connaître le **droit** et les grands **principes de la copropriété des immeubles bâtis** et de la division en volumes.
- Acquérir les compétences théoriques sur les principales notions d'**aménagement du territoire** (urbanisme opérationnel) et les appliquer.
- **Acquisition topographique 3D** : scanners, drones, GNSS, stations totales, etc...

Modalités de validation

Pour chaque enseignement de la licence, le contrôle des connaissances s'effectue sous la forme d'un contrôle continu et/ou d'un examen terminal individuel ou en groupe. Les épreuves qui visent à vérifier l'acquisition des compétences peuvent être orales ou écrites ou à distance.

Les convocations aux épreuves, le déroulement de celles-ci et l'absence du candidat sont régis par les dispositions du règlement national du contrôle des connaissances.

Les modalités d'évaluation des compétences et de contrôle des connaissances sont spécifiques à chaque unité d'enseignement ou unités d'activité et sont proposées par l'enseignant responsable et validées par le conseil de perfectionnement. Elles seront précisées dans la partie spécifique du règlement de la licence ou le descriptif des unités qui composent le diplôme.

La note de règlement n°2015-03 décrit la mise en œuvre du principe de compensation dans les licences générales du Cnam.

Au sein d'un parcours de formation, les unités d'enseignements sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'auditeur y a obtenu la moyenne.

Le diplôme de licence est obtenu lorsque tous les crédits d'un parcours ont été capitalisés et plus particulièrement :

Mis à jour le 02-06-2025



Arrêté du 10 avril 2025.

Accréditation jusque fin 2029-2030. le 10-04-2025

Fin d'accréditation au 31-08-2030

Code : LP15801A

60 crédits

Licence professionnelle

Responsabilité nationale :
EPN02 - Ecole supérieure des géomètres et topographes (ESGT) / Laurent MOREL

Niveau CEC d'entrée requis :
Niveau 5 (ex Niveau III)

Niveau CEC de sortie : Niveau 6 (ex Niveau II)

Mention officielle : Arrêté du 10 avril 2025. Accréditation jusque fin 2029-2030.

Mode d'accès à la certification :

- Formation continue
- Formation initiale
- Contrat de professionnalisation
- Apprentissage

NSF :

Métiers (ROME) :

Code répertoire : RNCP30115

Contact national :

Cnam Centre Val de Loire
21 bis rue Eugène Vignat
45000 Orléans
02 18 69 18 30

alternance@cnam-centre.fr

Avoir la moyenne par le jeu des compensations à l'ensemble des unités d'enseignement. Toutefois, une note inférieure à 8/20 à l'unité Topographie est éliminatoire.

Avoir une note supérieure à 10 dans le cadre du projet tuteuré

Avoir une note supérieure à 10 dans la cadre du rapport d'activité final

Produire une attestation de passage de test en langue étrangère et plus spécifiquement pour ce parcours, un test d'anglais.

Compétences

- Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation.
- Identifier et analyser les besoins du client.
- Développer une argumentation avec esprit critique.
- Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, dans au moins une langue étrangère.
- Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives.
- Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet.
- Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.
- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation.
- Utiliser les outils topographiques, acquérir des mesures et calculer les coordonnées.
- Réaliser une implantation en planimétrie et altimétrie d'un ouvrage selon des plans projet et en respectant des contraintes.
- S'initier et connaître les principes généraux du droit en abordant les notions et mécanismes fondamentaux du système juridique français concernant son organisation tant institutionnelle, administrative que juridictionnelle.
- Appréhender la procédure de bornage et les autres opérations de délimitations foncières pour accompagner le géomètre-expert dans ces opérations.
- Connaître le droit et les grands principes de la copropriété des immeubles bâtis et de la division en volumes pour accompagner le géomètre-expert dans ces opérations.
- Acquérir les compétences théoriques sur les principales notions d'aménagement du territoire (urbanisme opérationnel) et les appliquer.
- Connaître les différents instruments de mesure topographique permettant d'obtenir un semis ou un nuage de points : récepteurs GNSS, stations totales, scanners, drones, etc...
- Maîtriser les méthodes d'acquisitions liées aux différents types d'instruments et de traitement des données : contrôles, calculs, modélisation 3D, tachéométrie, lasergrammétrie, photogrammétrie, etc...

Enseignements

60 ECTS

S5

Anglais technique S5	USGT5E 3 ECTS
Management d'équipe S5	USGT5F 2 ECTS
Communication professionnelle S5	USGT5G 3 ECTS
Topographie S5	USGT5H 5 ECTS
Implantation	USGT5J 4 ECTS

S6

Référentiel foncier et juridique	USGT5T 7 ECTS
Bornage	USGT5U 6 ECTS
Copropriété et division en volumes	USGT5V 5 ECTS
Aménagement et Urbanisme opérationnel	USGT5W 3 ECTS
Techniques des mesures et acquisition	USGT5X 4 ECTS
Projet tutoré	USGT5Y 9 ECTS
Expérience professionnelle	UAGT11 9 ECTS